

Études et Résultats

drees

Cnav
Retraite
Action
sociale
Sécurité sociale

dss
de la sécurité sociale
DIRECTION

N° 902 • janvier 2015

Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ

Les nouveaux retraités du régime général ont en moyenne 62 ans lorsqu'ils liquident leur pension, entre juillet 2012 et juin 2013. Le recul de l'âge légal d'ouverture des droits entraîne une augmentation de 7 mois de l'âge moyen de liquidation par rapport à celui des retraités partis deux ans plus tôt.

Les nouveaux retraités ont été interrogés en 2014 sur leurs motivations de départ et sur leur connaissance des dispositifs. Le recul de l'âge légal d'ouverture des droits a un effet très limité sur ces motivations. Comme dans les enquêtes de 2010 et 2012, les trois quarts d'entre eux partent dès qu'ils en ont la possibilité parce qu'ils ont atteint le taux plein ou l'âge légal, ou encore parce qu'ils souhaitent profiter de la retraite le plus longtemps possible.

Comme en 2012, huit nouveaux retraités sur dix ont le sentiment d'avoir été bien informés sur leurs droits, mais ils manquent de connaissances précises sur la durée requise pour bénéficier du taux plein et sur certains dispositifs.

Nadine BARTHÉLEMY (DREES), Alessandra Di PORTO (CNAV), Julien SAMAK (DSS)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Ministère des Finances et des Comptes publics

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Les 552 000 nouveaux retraités au régime général résidant en France, qui ont pris leur retraite entre juillet 2012 et juin 2013, ont 62 ans, en moyenne, au moment de la liquidation (tableau 1), selon l'enquête Motivations de départ à la retraite de 2014 (encadré 1). L'âge moyen de liquidation s'est ainsi accru de 7 mois par rapport à la vague précédente. Cette augmentation est consécutive à la mise en place de la loi portant réforme des retraites de 2010 qui inclut, notamment, l'augmentation graduelle de l'âge légal minimal de départ à la retraite à partir de juillet 2011.

60 ans : l'âge idéal de départ pour la moitié des retraités

L'âge idéal de départ à la retraite est de 60 ans et 7 mois, soit près d'un an et demi plus tôt que l'âge réel de liquidation des droits. À l'instar de l'âge moyen de liquidation, l'âge idéal est plus élevé que celui déclaré lors des précédentes enquêtes (60 ans et 2 mois en 2010 et 60 ans et 3 mois en 2012). Les nouveaux retraités semblent ainsi avoir partiellement pris en compte dans leurs intentions de départ le recul progressif de l'âge légal d'ouverture des droits à retraite, même si, d'après le Baromètre de la DREES, l'âge idéal souhaité augmentait déjà avant la réforme de 2010. Comme lors des vagues précédentes, la moitié d'entre eux considèrent l'âge de 60 ans comme l'âge idéal de départ. Ils sont un peu moins nombreux (18 % en 2014¹ contre 23 % en 2012) à situer cet âge avant 60 ans, tandis que la part des retraités situant l'âge idéal après 60 ans augmente faiblement, de 29 % à 32 %.

Trois retraités sur quatre sont partis dès que possible

Près de trois nouveaux retraités sur quatre déclarent être partis à la retraite dès qu'ils en ont eu la possibilité². Cette proportion diminue par rapport aux enquêtes de 2010 et 2012. Pour les retraités qui n'étaient pas en emploi, elle atteint 79 %, en baisse de 5 points par rapport à 2012.

ENCADRÉ 1

Présentation de l'enquête Motivations de départ à la retraite et description de l'échantillon

L'enquête Motivations de départ à la retraite est le fruit d'une collaboration entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction de la Sécurité sociale (DSS). Elle a été mise en place en vue d'analyser périodiquement les comportements de départ à la retraite des assurés. Les deux premières vagues de l'enquête ont été réalisées en 2010 et 2012.

Pour la troisième vague de l'enquête, 3 194 personnes ont été interrogées par téléphone en avril 2014 parmi les 522 000 nouveaux retraités résidant en France et ayant liquidé leur retraite de droit direct au régime général (CNAV) entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013.

Les modalités de tirage de l'échantillon et les pondérations effectuées sur les résultats veillent à respecter la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population totale des nouveaux retraités de la CNAV, notamment sur le plan de leur situation au moment du départ : âge par rapport à l'âge légal d'ouverture des droits, statut d'activité à la veille du départ à la retraite, situation vis-à-vis du taux plein.

Contrairement aux vagues précédentes, une partie de ces nouveaux retraités ont été concernés par le relèvement des âges légaux, instauré par la réforme de 2010, et entré en vigueur au 1^{er} juillet 2011, ainsi que par l'assouplissement des critères requis pour bénéficier d'une retraite anticipée pour carrière longue mis en place en novembre 2012. Cela a entraîné une modification sensible de la composition des nouveaux retraités par rapport aux vagues précédentes. La part

des retraités partis juste à l'âge légal d'ouverture des droits¹ diminue fortement, passant de 51 % des départs entre juillet 2010 et juin 2011 à 33 % entre juillet 2012 et juin 2013. À l'inverse, la part des départs en retraite anticipée augmente de 6 % à 25 %. Le recul de l'âge d'annulation de la décote a pu également avoir une incidence sur le nombre de trimestres de décote pour certains retraités.

La majorité des questions posées aux retraités sont identiques à celles déjà posées lors des deux premières vagues d'enquête. Ces questions s'articulent en deux volets :

- des questions qui visent à obtenir le plus d'informations possibles sur la décision de partir à la retraite. Une vingtaine de facteurs possibles (projets personnels, problèmes de santé, contraintes familiales, conditions de travail, incitations financières, etc.) sont passés en revue et les nouveaux retraités doivent indiquer l'influence de chacun de ces facteurs sur leur propre décision ;

- les nouveaux retraités sont ensuite interrogés sur leur connaissance des divers dispositifs (durées d'assurance, décote, surcote, cumul emploi-retraite, retraite progressive).

Un module a été ajouté en 2014, pour demander aux personnes interrogées comment elles évaluent leur situation à la retraite.

1. Entre l'âge légal et l'âge légal + 1 trimestre. Pour les personnes nées avant le 1^{er} juillet 1951, l'âge légal d'ouverture des droits est de 60 ans. L'âge légal augmente ensuite progressivement par génération jusqu'à 62 ans. Dans l'enquête, seules les personnes nées entre janvier et septembre 1952, soit neuf cohortes seulement de mois de naissance, pouvaient partir exactement à l'âge légal (60 ans et 9 mois pour cette génération).

TABLEAU 1

Souhaits des nouveaux retraités sur l'âge de départ à la retraite

	2010 (Ensemble)	Situation juste avant le départ à la retraite					
		En emploi		Pas en emploi		Ensemble	
		2012	2014	2012	2014	2012	2014
Âge moyen réel de liquidation	61,2 ans	61,3 ans	61,7 ans	61,5 ans	62,3 ans	61,4 ans	62,0 ans
Âge moyen « idéal » de départ	60,1 ans	60,1 ans	60,4 ans	60,4 ans	61,0 ans	60,2 ans	60,6 ans
En % de retraités partis :							
- dès que possible	77,0	69,3	69,9	83,9	78,8	74,7	73,3
- plus tard	23,0	30,7	30,1	16,1	21,2	25,3	26,7
En % de retraités partis :							
- à l'âge souhaité	64,6	67,7	62,6	59,5	56,8	64,2	60,2
- plus tôt	22,2	18,7	15,6	28,2	24,2	22,7	19,3
- plus tard	13,2	13,7	21,8	12,3	19	13,1	20,6

Champ • Ensemble des nouveaux retraités du régime général résidant en France.

Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite en 2014, 2012 et 2010, CNAV, COR, DREES, DSS.

1. 2014 fait, ici, référence à l'année de réalisation de l'enquête. Par abus de langage, et dans la suite de l'étude, 2014 fera ainsi référence aux personnes ayant liquidé leur pension entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013, population qui constitue le champ de l'enquête.

2. Cette appréciation est propre à chaque répondant, et donc subjective. Partir « dès que possible » peut ainsi prendre un sens différent d'une personne à l'autre : partir dès l'âge d'ouverture des droits, dès l'atteinte du taux plein, etc.

En outre, 60 % de nouveaux retraités considèrent qu'ils sont partis à la retraite à l'âge souhaité (ils étaient 64 % en 2012 et près de 65 % en 2010). La part de retraités déclarant être partis plus tôt que l'âge souhaité décroît également, reculant de 22 % en 2010 et 2012 à 19 % en 2014. À l'inverse, la part de retraités déclarant être partis plus tard augmente sensiblement par rapport aux enquêtes précédentes. Elle passe de 13 % en 2010 et 2012 à 21 % en 2014, en raison notamment de la part plus élevée des personnes parties après l'âge minimal légal parmi les retraités ayant liquidé leurs droits entre juillet 2012 et juin 2013.

L'intérêt du travail et les raisons financières incitent à prolonger l'activité

30 % des retraités qui ont travaillé jusqu'à la retraite déclarent qu'ils ne sont pas partis dès qu'ils en ont eu la possibilité, mais plus tard. Bien que sensiblement en recul par rapport aux vagues précédentes, la satisfaction vis-à-vis de l'emploi occupé et

des conditions de travail reste la première raison évoquée pour expliquer cette prolongation d'activité (celle-ci a compté pour 66 % des personnes concernées contre 74 % en 2012) [graphique 1]. Parmi les nouveaux motifs proposés dans l'enquête de 2014, des raisons professionnelles précises (attendre qu'un remplaçant soit formé ou finir une mission en cours) ont concerné, par exemple, près d'un quart des personnes interrogées.

Parmi les raisons financières, le désir de conserver un salaire plus longtemps recule (67 % contre 71 %), alors que le souhait d'augmenter le montant de la retraite progresse légèrement : 34 % des retraités considèrent que cette motivation a beaucoup joué, contre 30 % il y a deux ans.

La moitié des retraités restés plus longtemps ne se sentaient pas prêts à devenir retraités, ce motif comptant beaucoup pour 25 % d'entre eux.

Les raisons familiales (attendre le départ en retraite de son conjoint ou ne plus avoir d'enfants à charge)

restent très marginales dans la prolongation d'activité.

Principaux motifs de départ : taux plein, âge légal et envie de profiter de la retraite

Atteindre le taux plein est le motif de départ à la retraite le plus fréquemment cité : 73 % des nouveaux retraités considèrent que cela a influencé leur décision de partir, et ce motif a joué fortement pour la moitié des retraités (graphique 2). Atteindre l'âge minimal légal de départ est avancé par 71 % des personnes interrogées, et a beaucoup pesé pour la moitié d'entre elles. Les retraités sont aussi très nombreux (69 %) à être partis parce qu'ils souhaitaient profiter de la retraite le plus longtemps possible.

Les autres facteurs concernent moins de la moitié des répondants : avoir atteint un niveau de pension suffisant a compté pour 44 % d'entre eux, la peur d'une nouvelle réforme qui diminuerait leurs droits pour 31 %, et la possibilité de continuer à travailler ou de reprendre un emploi pour 27 %.

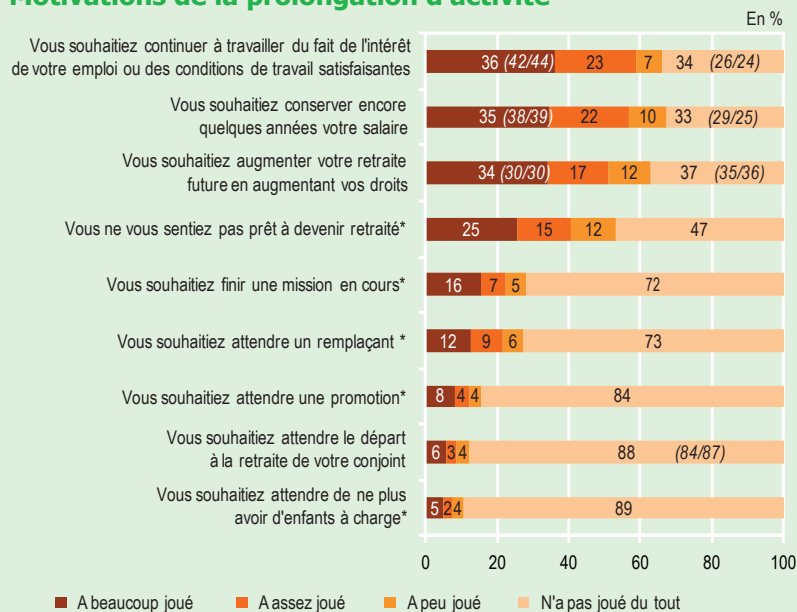
Parmi les facteurs liés au travail, c'est le sentiment de lassitude qui est le plus souvent évoqué par 42 % des retraités. 35 % des retraités mettent en avant les difficultés à travailler du fait de problèmes de santé. Les autres motifs liés au dernier emploi occupé (conditions de travail, pressions de l'employeur, licenciement ou mise à la retraite d'office, absence de perspectives d'évolution ou de proposition d'adaptation du poste, fatigue des transports, départ en préretraite) sont plus rarement invoqués dans la décision de partir.

20 % des nouveaux retraités citent des projets personnels spécifiques ou des facteurs familiaux. 18 % sont partis pour suivre leur conjoint, 14 % pour obligations familiales. Les femmes, qui ont sur la plupart des autres facteurs des motivations semblables à celles des hommes, sont plus influencées par le contexte familial : 25 % des femmes sont parties parce que leur conjoint partait ou était déjà à la retraite, contre 12 % des hommes.

Les personnes sorties de l'emploi avant la retraite représentent 43 %

GRAPHIQUE 1

Motivations de la prolongation d'activité



* Question nouvelle en 2014.

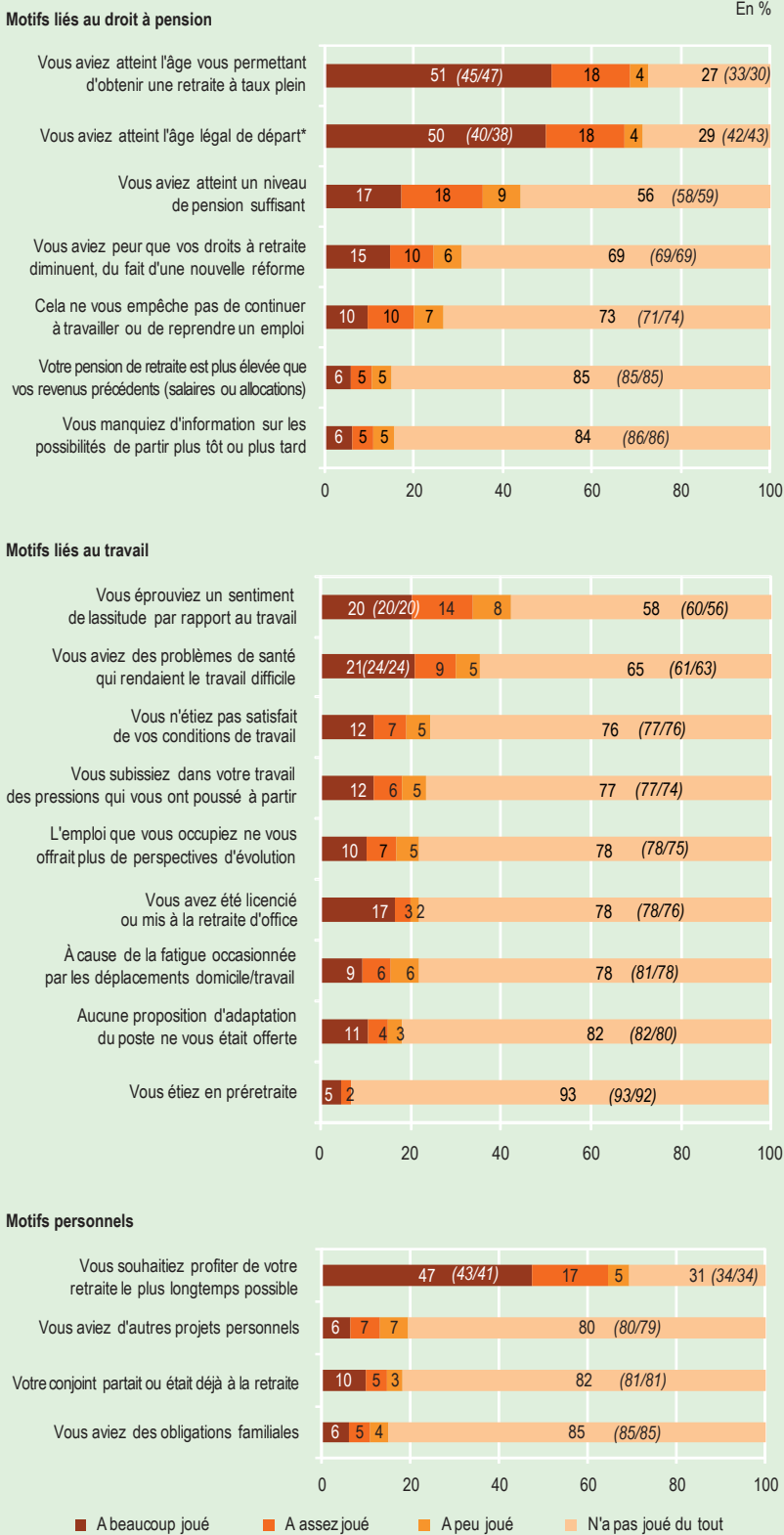
Lecture • 36 % des nouveaux retraités (42 % dans l'enquête de 2012 et 44 % dans l'enquête 2010) ont répondu que le souhait de continuer à travailler du fait de l'intérêt de l'emploi occupé a beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite plus tard que ce qui aurait été possible, 23 % qu'il a assez joué, 7 % qu'il a peu joué et 34 % qu'il n'a pas joué du tout.

Champ • Nouveaux retraités résidant en France étant en activité au moment de leur départ et qui ont déclaré n'être pas partis dès qu'ils en ont eu la possibilité mais plus tard.

Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite en 2014, 2012 et 2010, CNAV, COR, DREES, DSS.

GRAPHIQUE 2

Motivations du départ à la retraite et de la cessation d'activité



* Changement de formulation en 2014. En 2012, la question était formulée ainsi : « Vous aviez atteint l'âge de 60 ans ».

Lecture • 51 % des nouveaux retraités (45 % dans l'enquête de 2012 et 47 % dans l'enquête de 2010) ont répondu que le fait d'avoir atteint le taux plein a beaucoup joué dans leur décision de partir à la retraite, 18 % qu'il a assez joué, 4 % qu'il a peu joué et 27 % (33 % dans l'enquête de 2012 et 30 % dans l'enquête de 2010) qu'il n'a pas joué du tout.

Champ • Nouveaux retraités résidant en France qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins.

Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite en 2014, 2012 et 2010, CNAV, COR, DREES, DSS.

des personnes interrogées³. Ce sont les plus concernées par les facteurs liés au travail. Près de la moitié d'entre elles ont cessé leur activité pour des problèmes de santé ou parce qu'elles ont été licenciées.

Des motivations similaires à celles des retraités partis deux ans plus tôt

Le plus souvent, les déclarations des nouveaux retraités partis en 2012-2013 restent très proches de celles des retraités partis deux ans plus tôt, et ce malgré l'impact de la réforme des retraites de 2010 qui touche pour la première fois des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête⁴.

Les réponses à l'item « Vous aviez atteint l'âge légal de départ » sont difficilement comparables à celles données lors des vagues précédentes à l'item « Vous aviez atteint l'âge de 60 ans », la notion d'âge légal n'étant pas forcément interprétée par tous dans le sens précis de la réglementation. Ainsi, pour 65 % des personnes parties en réalité avant l'âge minimal légal ce motif a beaucoup compté, alors que pour 24 % seulement des retraités de l'enquête de 2012 partis en retraite anticipée en 2010-2011 « avoir atteint l'âge de 60 ans » avait beaucoup joué. Si on se limite aux retraités réellement partis à l'âge minimal légal, les réponses sont identiques dans les deux vagues de l'enquête : ce motif a beaucoup compté pour 55 % d'entre eux en 2012 et 56 % en 2014.

Les départs sont plus souvent motivés qu'il y a deux ans par l'atteinte du taux plein. Ce motif a beaucoup joué pour 51 % des nouveaux retraités interrogés en 2014 contre 45 % en 2012. Le souhait de profiter de la retraite le plus longtemps possible a fortement influencé 47 % des retraités en 2014 contre 43 % en 2012.

Les retraités partis avant l'âge légal d'ouverture des droits mettent plus en avant que les autres retraités ces deux motifs de départ : le fait d'avoir atteint le taux plein et le désir de profiter de la retraite le plus longtemps possible ont beaucoup joué pour respectivement 66 % et 65 % d'entre eux, contre 61 % et 62 % en 2012. Leur

3. Sur le champ plus restreint des personnes qui ont travaillé jusqu'à 50 ans au moins (graphique 2), 34 % n'avaient plus d'emploi au moment de la liquidation.

4. Les résultats sont également proches de ceux obtenus dans la première vague de l'enquête en 2010.

motivation sensiblement plus forte et leur poids accru parmi les personnes interrogées en 2014 expliquent les écarts constatés entre les deux vagues sur ces critères (encadré 1).

Dans l'ensemble, les modifications législatives et la différence de composition de l'échantillon entre les deux vagues ont un effet limité sur l'évolution des motivations, hormis sur celles déjà évoquées.

Les retraités sont globalement satisfaits de leur situation

Sur un plan strictement financier, près de la moitié des personnes interrogées estiment que leur départ à la retraite représente une baisse importante de revenus. Toutefois, d'une façon plus générale, 58 % des nouveaux retraités jugent leur situation⁵ bonne ou très bonne, alors que 11 % la jugent mauvaise voire très mauvaise. Les personnes en emploi juste avant le départ à la retraite sont davantage satisfaites que celles qui ne l'étaient pas au moment de la liquidation. Par ailleurs, 57 % pensent que leur situation est conforme à ce qu'elles imaginaient avant de partir à la retraite, 12 % la jugent meilleure et, en revanche, 31 % l'estiment moins bonne. Les retraités qui n'étaient plus en emploi estiment dans 39 % des cas leur situation moins bonne qu'ils ne l'avaient imaginée.

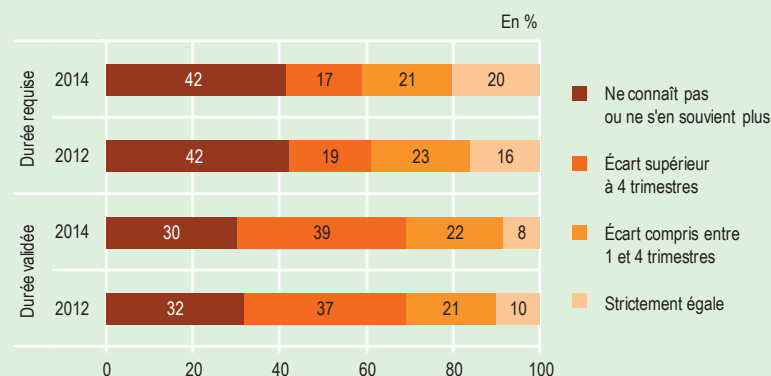
Plusieurs dispositifs restent mal connus des retraités

30 % des nouveaux retraités considèrent avoir été très bien informés de leurs droits à retraite et 49 % plutôt bien informés (ils étaient respectivement 33 % et 49 % dans l'enquête de 2012). La proportion de retraités satisfaits demeure ainsi très élevée, aux alentours de 80 %.

Les participants à l'enquête sont invités à déclarer leur propre durée d'assurance, afin de la comparer à celle observée à partir des fichiers administratifs de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) [graphique 3]. Une minorité d'entre eux déclarent une durée d'assurance très proche de celle effectivement validée : 8 % indiquent une durée strictement identique et 22 % une durée

GRAPHIQUE 3

Comparaison des données déclarées et des données administratives



Champ • Ensemble des nouveaux retraités du régime général résidant en France.

Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite de 2014, 2012 et 2010, CNAV, COR, DREES, DSS.

proche à 4 trimestres près. Près d'un retraité sur trois (30 %) affirme ne pas connaître ou ne pas se souvenir de la durée dont il disposait lors du calcul de sa pension⁶.

La durée requise par la loi pour bénéficiaire d'une retraite calculée à taux plein est davantage connue : 41 % des participants déclarent une durée très proche⁷ de celle effectivement exigée. Cependant, 42 % des interrogés ne connaissent pas cette durée ou ne s'en souviennent pas.

Le niveau de connaissance des durées d'assurance (personnelles ou requises par la législation) évoluent peu par rapport à 2012.

Comme dans les deux précédentes vagues de l'enquête, les retraités ont été interrogés sur leur connaissance de certains dispositifs du régime général d'assurance vieillesse⁸ (graphique 4).

Le dispositif du taux plein reste le mieux connu avec deux retraités sur trois qui déclarent savoir à quoi il correspond. Cette proportion est à peu près stable, par rapport aux précédentes vagues de l'enquête⁹.

En revanche, le dispositif de cumul emploi-retraite est moins connu par les nouveaux retraités, et encore moins qu'en 2010 : 57 % des interrogés déclaraient alors savoir à quoi correspondait ce dispositif ; ils ne sont plus que 42 % en 2014¹⁰.

Les répondants sont peu au cou-

rant des dispositifs de la décote et de la surcote : respectivement 43 % et 50 % d'entre eux affirment n'en avoir jamais entendu parler.

Le dispositif de la retraite progressive demeure, quant à lui, très peu connu, puisque moins d'un répondant sur cinq affirme le connaître. Si la méconnaissance de ce dispositif peut s'expliquer par le faible nombre de ses bénéficiaires¹¹, il est en revanche plus surprenant de constater qu'une majorité des enquêtés (53 %) déclarent ne pas connaître le minimum contributif, lequel permet chaque année à plus de 40 % des nouveaux retraités du régime général d'accroître le montant de leur pension.

La surcote de plus en plus choisie pour des raisons financières

7 % des nouveaux retraités de la période 2012-2013 ont liquidé leur pension avec décote. Parmi eux, 42 % déclarent que la diminution de la pension liée à la décote n'était pas trop importante, et un peu moins d'un tiers qu'ils ne pouvaient pas décaler le départ en retraite (tableau 2). Enfin, 20 % des nouveaux retraités partis avec une décote ont déclaré qu'ils sont partis pour une autre raison que celles proposées dans l'enquête, et 8 % ont indiqué ne pas être au courant du fait qu'ils subiraient une décote. Ces pourcentages sont comparables à ceux obtenus lors des deux

5. Cette notion ne vise pas uniquement la situation financière du retraité, mais son bien-être général.

6. Selon leur date de départ, ils ont été interrogés entre six mois et un an et demi après la liquidation de leur pension.

7. C'est-à-dire à moins de 4 trimestres près.

8. Comme pour les vagues de l'enquête précédentes, et afin de ne pas influencer les réponses, les enquêteurs ont pour consigne de ne pas donner de définition. Il est ainsi possible que certains retraités disent ne pas connaître un dispositif, alors qu'ils en connaissent en réalité le principe, tout comme il se peut, à l'inverse, que d'autres retraités disent bien connaître un dispositif alors qu'ils s'en font une représentation erronée.

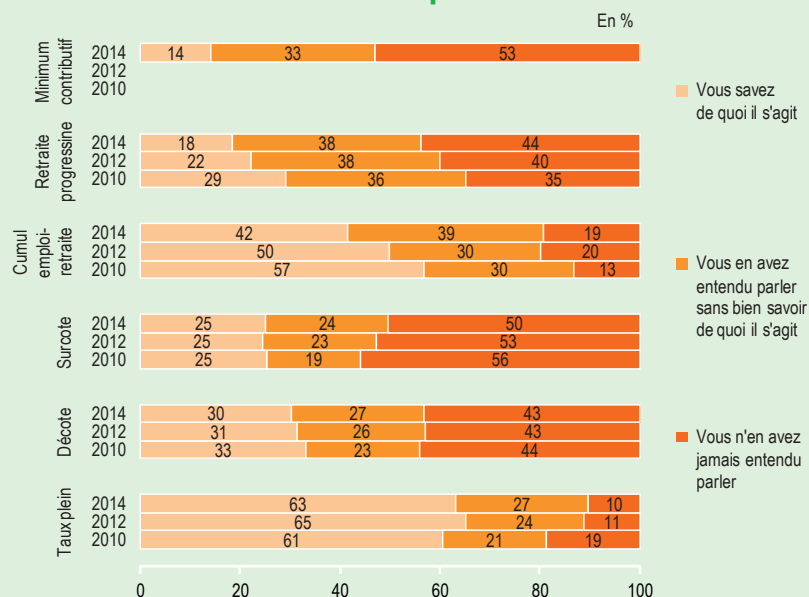
9. L'ordre des réponses possibles a été inversé dans l'enquête de 2014, mais ce changement ne semble pas avoir eu une incidence sur les résultats obtenus.

10. Ce dispositif a fait l'objet d'un changement de réglementation en 2009 : il est possible que la presse ou d'autres moyens de communication l'ayant souvent mentionné alors, les assurés aient été au courant de son fonctionnement.

11. Depuis l'origine de la mesure, le 1^{er} juillet 2006, ont été enregistrées moins de 10 000 attributions.

GRAPHIQUE 4

Répartition des nouveaux retraités selon leur connaissance des dispositifs



Champ • Ensemble des nouveaux retraités du régime général résidant en France.

Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite en 2014, 2012 et 2010, CNAV, COR, DREES, DSS.

TABLEAU 2

Attitude des retraités partis avec une décote

En %

Une seule réponse possible	2010	2012	2014
Vous ne saviez pas que vous auriez une décote	12	10	8
Vous n'aviez pas la possibilité de retarder votre départ	25	30	30
La perte de pension liée à la décote n'était pas trop importante	45	41	42
Autres raisons	18	18	20

Champ • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général avec une décote.

Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite en 2014, 2012 et 2010, CNAV, COR, DREES, DSS.

TABLEAU 3

Attitude des retraités partis avec une surcote

En %

Une seule réponse possible	2010	2012	2014
Vous ne saviez pas que vous auriez une surcote	12	16	14
Vous voulez augmenter votre pension grâce à la surcote	17	24	27
Vous aviez envie de continuer à travailler, pour d'autres raisons	61	45	38
Autres raisons	10	15	21

Champ • Nouveaux retraités résidant en France ayant liquidé une pension du régime général avec une surcote.

Sources • Enquêtes Motivations de départ à la retraite en 2014, 2012 et 2010, CNAV, COR, DREES, DSS.

Pour en savoir plus

- Aubert P., Le Meil P. et Leroy S., « Les motivations de départs à la retraite des fonctionnaires », *Questions Retraite & Solidarité*, n° 10, Caisse des dépôts et consignations, à paraître en 2015.
- Aubert P., Barthélemy N., Benallah S., 2012, « Le départ à la retraite : motivations et connaissances des droits », *Dossiers Solidarité et Santé*, DREES, n° 34, novembre.
- Barthélemy N., Mamache M., Benallah S., 2013, « Les motivations de départ à la retraite : stabilité entre 2010 et 2012 », *Études et Résultats*, DREES, n° 838, avril.
- Benallah S., Aubert P., Barthélemy N., Cornu-Pauchet M., Samak J., 2011, « Les motivations de départ à la retraite », *Études et Résultats*, DREES, n° 745, janvier.

Les tableaux complémentaires sur les motivations et opinions des retraités sont disponibles sur le site Internet de la DREES : www.drees.sante.gouv.fr

vagues précédentes, même si la part d'assurés qui ont liquidé en ignorant qu'une décote serait appliquée au montant de leur pension diminue au cours du temps.

13 % des nouveaux retraités 2012-2013 sont partis avec une surcote. Un quart d'entre eux affirment avoir retardé leur départ à la retraite afin d'améliorer le montant de leur pension ; cette proportion augmente au fil du temps (elle était de 17 % il y a quatre ans), dans un contexte de hausse du taux de surcote annuelle¹² (tableau 3). La raison la plus fréquemment évoquée d'un départ avec une surcote parmi celles proposées reste l'envie de continuer à travailler (38 %), même si cette explication apparaît de moins en moins répandue. Dans l'enquête de 2010, elle était avancée par 61 % des bénéficiaires de la surcote. Une personne sur cinq parmi celles parties avec une surcote avance d'autres raisons, mais qui ne sont pas détaillées dans le questionnaire. Enfin, 14 % affirment ne pas savoir qu'ils allaient bénéficier d'une surcote.

40 % des retraités partis au taux plein et en emploi avant la liquidation déclarent qu'ils n'ont pas souhaité bénéficier de la surcote afin de ne pas retarder leur départ. Une proportion identique de ces retraités avance plutôt des raisons financières : 25 % considèrent que l'augmentation liée à la surcote est insuffisante et 15 % que leur montant de pension hors surcote leur paraît suffisant. Ces résultats obtenus en 2014 sont relativement stables par rapport à la vague d'enquête de 2012¹³.

¹² La surcote annuelle est passée de 3 % à 5 % pour les périodes cotisées après le 1^{er} janvier 2009.

¹³ En 2010, les modalités de cette question n'étaient pas les mêmes : la comparaison avec cette année s'avère donc délicate.